

Bordeaux, le 10 mars 2016

Le directeur académique des services de
l'éducation nationale, directeur des services
départementaux de l'éducation nationale de la
Gironde

à

Mesdames et messieurs les enseignants du 1^{er}
degré public de la Gironde

S/C Mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Education nationale,

**OBJET : Mouvement interdépartemental complémentaire des enseignants
du 1^{er} degré public : mutation par **exeat et ineat** à la rentrée scolaire 2016.**

A l'issue du mouvement interdépartemental des enseignants du 1^{er} degré public, une fois les résultats connus, un mouvement complémentaire (ineat-exeat) peut être réalisé, si la situation des postes et des personnels dans le département et l'académie le justifie.

Ce mouvement complémentaire s'adresse prioritairement aux :

- situations particulières de rapprochement de conjoints non satisfaites lors du mouvement interdépartemental, ou inconnues (mutation du conjoint, du partenaire lié par un Pacs, intervenues tardivement et après la diffusion des résultats des permutations nationales informatisées), qui doivent être appréciées par chaque directeur académique,
- situations des personnels enseignants atteints d'un handicap, ou celle d'un conjoint handicapé, ou de son enfant reconnu handicapé, ou gravement malade

Avant de formuler une demande d'exeat-ineat, il est important de s'assurer que la mutation n'a pas été obtenue par la voie des permutations nationales informatisées, en consultant sur internet, l'application I-Prof.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'EXEAT-INEAT POUR LES ENSEIGNANTS DE GIRONDE

Le dossier de constitution des demandes d'exeat-ineat, à transmettre à monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde :

30 cours de Luze,
BP910 33060 Bordeaux Cedex,
à l'attention du bureau DRH1 – Naïma BOMPY

doit comprendre les éléments suivants :

- une **demande manuscrite d'exeat** adressée à monsieur le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de la Gironde, accompagnée de tous les justificatifs, récents de 2015 et officiels, attestant de la situation personnelle, familiale, de santé, professionnelle (copies livret de famille, PACS, attestation emploi du conjoint indiquant la date de mutation ou d'embauche et lieu d'exercice, RQTH, dossier médical sous pli cacheté à l'attention du médecin de prévention...)
- Une **demande manuscrite d'ineat** à l'attention du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale de chaque département sollicité, accompagnée également des mêmes pièces justificatives.

Ces demandes seront ensuite transmises par mes services au directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale du département sollicité et ne doivent pas faire l'objet d'un envoi direct par l'intéressé(e).

François Coux